

---

Adresse de la garde nationale sédentaire de la commune de Bapaume (Pas-de-Calais) invitant la Convention de rester à son poste, lors de la séance du 21 thermidor an II (8 août 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse de la garde nationale sédentaire de la commune de Bapaume (Pas-de-Calais) invitant la Convention de rester à son poste, lors de la séance du 21 thermidor an II (8 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIV - Du 13 thermidor au 25 thermidor an II (31 juillet au 12 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1985. p. 334;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1985\\_num\\_94\\_1\\_22986\\_t1\\_0334\\_0000\\_4](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1985_num_94_1_22986_t1_0334_0000_4)

---

Fichier pdf généré le 09/07/2021

énergie, déjoués les complots liberticides prêts à éclater. Le glaive de la loi a frappé Cromvel et ses complices, la République est encore une fois sauvée.

Nous avons partagés avec toute la France votre juste indignation ! Les mesures que vous avés prises sont les seules qui conviennent aux représentans d'un peuple libre. Que les traîtres et les tyrans tremblent ! Qu'ils périssent tous !

LINOLLE, CANARD (*chef de légion*), FERY, R.J. GARREL, CLAUDON, BOUTET (*command'*), RONDOT, REGNAUD, BLANCHE (*en s<sup>ond</sup>*), BARDINET, MICHEL, BONY, MÉROTIN, JORAS, THUILLIER, CORNU, BILLE-REY (*lieut'*), MARTIN frère [et 3 signatures illisibles].

Par le conseil : CHAMPY (*secrét.*).

o'

[Les c<sup>ns</sup> du 13<sup>e</sup> régiment de chasseurs à cheval, à la Conv.; Arras (1), 12 therm. II] (2).

Citoyens Représentans,

Les citoyens du 13<sup>e</sup> régiment de chasseurs à cheval, venant de la Vendée, voyent avec horreur que des traîtres ayent voulu attenter à la liberté du peuple. Que le glaive de la loi tombe sur leurs têtes coupables et qu'ils disparaissent du sol de la République !

Pénétrés d'admiration de la conduite ferme et héroïque de la Convention nationale, dans des circonstances aussi critiques qu'orageuses, ils l'invitent à rester à son poste, en lui renouvelant le serment de vivre libre ou de mourir en deffendant la cause de la liberté et de l'égalité.

Les officiers, sous-officiers et chasseurs du 13<sup>e</sup> régiment de chasseurs à cheval.

DEJEAN (*m<sup>al</sup>-des-logis*), JOBARD (*adjud'*), LEFÈVRE (*brigadier*), MOREL (*brigadier*), MARTINET, BORRELLY, MOINNOT (*cap<sup>e</sup>*), BEZARD (*m<sup>al</sup>-des-logis*), BURNOTTE, COUPÉ (*sous-lieut'*), OLIVIER (*m<sup>al</sup>-des-logis*), MARECHAL (*m<sup>al</sup>-des-logis*), GAILLARD (*fourier*), DUNANT (*m<sup>al</sup>-des-logis chef*), THIEFINE (*brigadier*), PINTA (*adjud'*), LEJEUNE (*cap<sup>e</sup>*), EGRON (*chef d'escadron*), MERCIER, POULLE, FERRAUT (*cap<sup>e</sup>*), GUINOT (*brigadier*), B. BOUQUET (*chef de brigade*), J. COUPIERRY (*lieut'*), PELISSON (*m<sup>al</sup>-de[s]-logis*), GOURTET (*m<sup>al</sup>-des-logis*), COUTAULLY (*officier*), J. BREMAUD, MONTPELLIER (*sous-lieut'*), LONGPRÉ (*m<sup>al</sup>-de[s]-logis chef*), CUVREAU (*brigadier*), MUNIÉ (*cap<sup>e</sup>*), MARTINEAU (*m<sup>al</sup>-des-logis*), CROCHER (*brigadier*). [et 3 noms illisibles].

[Applaudissemens].

p'

[La garde nat. sédentaire de Bapaume (1) à la Conv.; s.d.] (2).

Citoyens représentans,

La garde nationale sédentaire de la commune de Bapaume, encore toute étonnée de la vigueur que vous avez montré dans la crise qui vient de délivrer la République d'un tyran que notre contrée a vu naître, ne sait de quelle manière vous exprimer sa reconnaissance et son admiration. Dans l'instant le plus critique de l'explosion, entourés d'assassins payés par l'infâme Roberspière, vous avez juré de mourir à votre poste, vous avez tenu votre serment; le tyran et ses complices sont tombés sous le glaive de la loi. Toutes les têtes couronnées sont ébranlées. Vous avez pour jamais affermi la République; vous avez hâté l'instant de la liberté de tous les peuples. Nous vous proclamons les libérateurs de l'univers. Restez à votre poste et, dans peu, les rois auront vécu.

PIGOU (*command'-en-2<sup>nd</sup>*), BOULOGNE (*command'-en-chef*), BONIFACE, CATELAIN (*adjud'-maj.*), DEBEUGNY (*cap<sup>e</sup>*), LERICHE (*sous-lieut'*), CUVILLIER (*secrét.*), DELESTRÉE (*adjud'*), DURIEUX (*cap<sup>e</sup> de canonijers*), RAISON (*volontaire*), J. REUMOURS (*volontaire-canonier*). [et une signature illisible].

q'

[Le chef de l'état-major de l'armée des Côtes-de-Cherbourg; du quartier-g<sup>nl</sup> de Caen (3), 14 therm. II] (4).

Citoyens représentans,

Hier, nous avons appris ici l'affreuse conspiration qui devoit détruire la représentation nationale et replonger le peuple français dans le plus dur esclavage, et nous avons frémi d'horreur. Mais nous avons appris en même temps l'énergie que la Convention a montré pour sauver la liberté du plus grand danger quelle aît couru jusqu'à ce jour. A l'instant, les citoyens, les corps civils et militaires se sont rendus en masse, et par un mouvement simultané, sur la place de la liberté.

Là, après avoir voué à l'exécration la mémoire et l'hypocrite scélérateuse du tyran qui n'avoit, pendant 4 ans, pris le masque de la popularité et des vertus, que pour mieux égorger le peuple, nous avons béni l'heureux génie qui veille sur la destinée de la République, et nous vous avons, citoyens représentans, proclamés les sauveurs de la liberté.

Qu'il s'élève de nouveaux traîtres, de nouveaux dictateurs ! nous sommes-nous écriés, le

(1) Pas-de-Calais.

(2) C 315, pl. 1263, p. 14. Mentionné par *J. Fr.*, n° 683; *J. Sablier*, n° 1487; *B<sup>m</sup>*, 29 therm. (2<sup>e</sup> suppl<sup>l</sup>).

(3) Calvados.

(4) C 315, pl. 1263, p. 7; *J. Fr.*, n° 683; *Ann. R.F.*, n° 250; *J. Paris*, n° 586. Mentionné par *B<sup>m</sup>*, 29 therm. (2<sup>e</sup> suppl<sup>l</sup>).

(1) Pas-de-Calais.

(2) C 315, pl. 1263, p. 8; *J. Fr.*, n° 683. Mentionné par *J. Paris*, n° 586; *B<sup>m</sup>*, 29 therm. (2<sup>e</sup> suppl<sup>l</sup>).